

Vœu présenté au conseil d'administration du Lycée des Métiers de la Construction et de l'Energie Martin Nadaud à Saint Pierre des Corps

Déposé par les représentants des personnels enseignant

Aujourd'hui, on nous demande de voter la répartition de l'enveloppe globale attribuée par le Rectorat. Nous refusons de nous laisser enfermer dans cette seule logique : le chef d'établissement met au vote une répartition. Il a fait son travail, mais il ne peut faire remonter qu'une proposition respectant la dotation attribuée. Pour nous, cette dotation est insuffisante. Elle se traduirait à la rentrée 2011 par une suppression de quatre équivalents postes en Lycée Technologique. Elle ne permettrait pas, par ailleurs, de répondre aux besoins des élèves et aux attentes des familles et à terme fragiliserait l'avenir du Lycée des Métiers de la Construction et de l'Energie Martin Nadaud.

Suite au projet de fermeture de la classe de seconde, différentes actions ont été entreprises : audience auprès de l'Inspecteur d'Académie, puis au Rectorat. En dépit d'atouts évidents de notre lycée pour la classe de seconde, de contradictions avec la dynamique initiée par l'Inspecteur d'Académie, d'injustices vis-à-vis d'établissements ayant la même configuration que la nôtre (effectifs sensiblement identiques, enseignements d'exploration semblables en seconde GT et Baccalauréats similaires), le projet de fermeture de la classe de seconde GT est maintenu. Cette incohérence vécue comme une injustice nous interpelle et nous la contestons avec la plus grande énergie.

De plus, en l'état, à la rentrée 2011, la DHG prévoit une seule classe de Terminale STI, ce qui implique une impossibilité d'accepter des redoublants, donc de garantir un service public à nos élèves

De fait, le Conseil d'Administration demande un moratoire concernant la suppression de la classe de seconde et de la classe de Terminale STI à la rentrée 2011.